



COMMUNE DE BIENVILLE  
60280

Arrêté n°72-2023

ARRÊTÉ DE MISE EN GARDE D'ACCÈS AU MASSIF FORESTIER DU MONT GANELON ET DE LA  
VOIRIE SAINT SIMON À BIENVILLE

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,  
Vu la demande du 16/11/2023 par la société SARL CLAUDE TESTE située 17 rue de la Tour  
Roland à LASSIGNY(60310), pour la pose de câbles électrique sous trottoir enrobé,

A R R E T E

Article premier : Du 04 décembre au 19 décembre 2023, la société SARL CLAUDE TESTE va poser des câbles électriques sous trottoir dans la rue de Coudun. Par conséquent, la vitesse sera limitée à 30km/h et il sera interdit de stationner et de dépasser.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société SARL CLAUDE TESTE.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société SARL CLAUDE TESTE

Fait à Bienville, le 17 novembre 2023

Le Maire, Patrick LEROUX

